

25.03.2013 – 06:45 Uhr

Remaniement personnel et institutionnel de AFG Arbonia-Forster-Holding AG

Arbon (ots) -

Demande de nomination de trois nouveaux membres du conseil d'administration, et de renoncement au versement d'un dividende - demandes de suppression de la limitation du droit de vote et d'introduction d'une limite d'âge pour les administrateurs.

Arbon, le 25 mars 2013 - Par des propositions innovantes en vue de la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration du 19 avril 2013 de AFG Arbonia-Forster-Holding AG, Arbon, engage un remaniement personnel et institutionnel approfondi de la société, avec le soutien d'Edgar Oehler également en sa qualité d'actionnaire principal. Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale la confirmation des administrateurs actuels restant, la nomination de trois nouveaux membres indépendants au conseil d'administration, la levée de la limitation du droit de vote en vigueur, l'introduction d'une limite d'âge pour les administrateurs et la renonciation au versement d'un dividende pour l'exercice 2012. L'architecte de l'AFG moderne, Edgar Oehler, a décidé de se retirer du conseil d'administration après l'application de ces décisions importantes pour AFG lors de l'assemblée générale 2014.

Le conseil d'administration d'AFG exprime dès aujourd'hui ses remerciements à Edgar Oehler et sa reconnaissance pour ses activités à la tête d'AFG au cours des dix dernières années, ainsi que pour son soutien au remaniement personnel et institutionnel de la société.

Outre la confirmation des administrateurs actuels Edgar Oehler, Andreas Gühring et Christian Stambach pour une nouvelle période d'un an, le conseil d'administration demande à la prochaine assemblée générale la nomination de Peter Bodmer, Küsnacht, ancien membre de la direction du groupe Implemia, Rudolf Graf, Egliswil, ancien directeur général du groupe Ammann, et Markus Oppliger, Wangs, partenaire chez Ernst & Young. Il est prévu que le nouveau conseil d'administration élise Rudolf Graf comme président lors de sa séance constitutive.

Le conseil d'administration propose en outre que la limitation du droit de vote introduite en 2010 soit levée et qu'une limite d'âge de 70 ans soit introduite pour les membres du conseil d'administration, limitation aura effet lors de la prochaine assemblée générale. Enfin, il demande à l'assemblée générale, compte tenu de la perte apparaissant au bilan annuel 2012, de renoncer au versement de tout dividende.

Ce communiqué, l'ordre du jour de l'assemblée générale et des détails complémentaires sur les nouveaux administrateurs proposés, ainsi que d'autres informations sur AFG sont publiés sur notre site Web www.afg.ch.

Contact:

Christian Stambach
Président de conseil d'administration par intérim
T +41 58 258 14 10
christian.stambach@bratschi-law.ch

Stefan Kern
Head Corporate Communications
T +41 71 447 45 64
stefan.kern@afg.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100052526/100735148> abgerufen werden.